



COMMUNE DoLLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2012

L'annéee deux mille douze, le onze janvier, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 janvier 2012

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, E. BANOS, D. LESCURE, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG), P. PEIGNEY (procuration à B. LACOSTE), S. VALLOIR (procuration à R. CARSANA).

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 14 décembre 2011.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

1) EMPRUNT DE 170 000 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Monsieur DUBOURG indique au conseil municipal qu'il convient de contracter un emprunt d'un montant de 170 000 €, pour financer les travaux d'aménagement de la place de l'église, prévus au budget 2011.

Après consultation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, de la Caisse d'Épargne ainsi que du Crédit Mutuel, seule la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde a fait une proposition, fin 2011 :

Il s'agit d'un prêt trimestriel à taux fixe, échéances constantes d'un montant de 170 000 €, pour une durée de 15 ans soit 60 trimestres au taux de 4.86 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour souscrire cet emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde, aux conditions ci-dessus indiquées. Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat ainsi que toute pièce concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) EMPRUNT DE 130 000 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A REALISER AU QUARTIER ESCALES

Un emprunt de 130 000 € est également nécessaire, pour financer les travaux d'assainissement qui seront réalisés au quartier Escalès au cours de l'année 2012, dans le cadre du budget annexe.

Après une consultation similaire à la précédente, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde propose un prêt trimestriel de 130 000 €, pour une durée de 20 ans soit 80 trimestres à 5.46 %, (Prêt à taux fixe, échéances constantes).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour souscrire cet emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde, aux conditions ci-dessus indiquées. Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et toute pièce concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) GESTION DES LIGNES SPECIALISEES SCOLAIRE ó CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2012/2019

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des marchés publics de transport relatifs aux Lignes Régulières Spécialisées sont en cours d'attribution par le Conseil Général pour une nouvelle période de 7 ans, à compter de la rentrée scolaire 2012.

Dans ces conditions, il convient de délibérer pour obtenir à nouveau la qualité, en matière de transport scolaire, d'Organisateur Secondaire de Transport du Conseil Général, pour la période 2012/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à gérer la compétence d'Organisateur Secondaire de Transports Scolaires et à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Général de la Gironde, ainsi que ses annexes et fiches techniques pour la période concernée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA SAUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer avec la SAUR, un avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement collectif visé le 21 février 2007, ceci afin d'entériner les modifications administratives et techniques apparues depuis l'entrée en vigueur dudit contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 25.